



Repères 38

Journal des retraités CFDT de l'Isère

Juin 2016 - n°34

ÉDITO

Le projet de loi Travail Le recours au 49-3

La CFDT n'a pas à se prononcer sur le bien-fondé du recours à l'article 49.3. C'est un choix politique, prévu par la constitution et qui appartient au gouvernement. Elle s'intéresse uniquement au contenu de la loi qu'elle juge aujourd'hui positif (sous réserve des amendements que le gouvernement va retenir).

La CFDT avait fait du maintien du mandatement dans les entreprises privées de représentation syndicale une priorité, tout comme la nécessité de graver dans le marbre de la loi la généralisation de l'accord majoritaire dans les entreprises. Elle continuait par ailleurs de revendiquer l'extension du périmètre d'appréciation des critères en cas de licenciement économique à l'ensemble de l'entreprise ou du groupe et l'élargissement du compte personnel d'activité aux 43 000 salariés des chambres consulaires. (Chambres du Commerce et de l'Industrie, Chambres de Métier et de l'Artisanat etc) Sur ces différents points, force est de constater que la CFDT a obtenu gain de cause. En ce qui concerne les accords majoritaires, le gouvernement a rétabli leur généralisation pour la validation des accords d'entre-

prise (avec une majorité d'engagement à 50 % ou par consultation des salariés à la demande de syndicats représentant 30 % des suffrages) au plus tard au 1^{er} septembre 2019, comme l'escomptait la CFDT. Les nouvelles règles de validité des accords collectifs s'appliqueront dès la publication de la loi pour les accords de préservation ou de développement de l'emploi.

La CFDT a également obtenu gain de cause en ce qui concerne l'élargissement du CPA (Compte Personnel d'Activité) aux salariés des chambres consulaires. Enfin, les salariés sans qualification verront leur CPF (Compte Personnel de Formation) abondé de 48 heures par an au lieu de 24 heures actuellement. Autre avancée pour les 350 000 salariés des réseaux de franchise (par exemple certains commerces ou services auprès des personnes âgées), la mise en place de représentants du personnel et d'une instance de dialogue social, dès lors que le réseau emploie plus de 50 salariés, avec possibilité de mettre en place des activités sociales et culturelles et de négocier et conclure des accords.

Le texte va maintenant poursuivre son parcours législatif et la CFDT reste vigilante.

La Secrétaire, Josette DIZET



Sommaire

Editorial

Le projet de loi Travail P.1

Des brèves

Fonctionnement de l'UTR P.2
La confédération met en garde P.2
Le livre d'Edmond Maire P.2
Rester connecté P.2

Aménagement du territoire

Démocratie participative à Roussillon P.3

Dossier

Nos militants dans les prud'hommes P.4

Billet d'humeur

Où t'es Papaoutai ? P.6
Ça bouge coté santé P.6

Loisirs et Culture

Commission Détente et Culture P.7

Journée CFDT de réflexion sur les migrations

Moirans le 20 juin -9h00-16h30
Inscrivez vous auprès de votre ULR

LE MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'UTR

Les missions de l'UTR sont nombreuses et sont sous la responsabilité de la secrétaire générale.

Josette DIZET	Secrétaire générale de l'UTR , assure les liens avec les institutions : URI ,URR, UD, conseil UTR, bureau, commission exécutive, ainsi que les groupes de travail et le lien avec la presse.
Jérôme DOUADY	Secrétaire adjoint , animateur de la commission social-santé, assure le lien avec Alerte, le Coderpa et le Conseil Départemental 38. Il assure les liens avec l'intersyndicale des retraités.
Alain CAFFERATTO	Secrétaire adjoint , Assure l'administration de l'UTR : convocations, ordres du jour, répartition des tâches, envoi des CR.
Jacques THIVOLL E	Trésorier . Il assure le suivi des ULR et coordonne les réalisations des ULR .
Franklin PAQUIN	Membre de la CE , assure le relevé des mails des deux messageries de l'UTR, décide des suites à donner aux mails provenant des différentes instances de la CFDT, des membres du bureau, des ULR, des SSR , des commissions, des adhérents. Responsable de la commission communication.
Pierre DUMONTANT	Membre de la CE , animateur de la commission formation et de la politique de formation de l'UTR.
Jean Pierre THOMAS	Membre de la CE , animateur de la commission développement et assure le suivi des relations avec les syndicats de salariés CFDT.
Colette LAVAL	Membre du bureau , suivi de la commission Détente et Culture et la politique des loisirs.
Chantal DURANTON	Membre du bureau , est coresponsable avec Serge HUET du journal Repères .

Pour être encore mieux informé... Restons branchés...

Abonnez-vous à la newsletter sur le portail de la CFDT : https://www.cfdt.fr/portail/confederation-j_5

Envoyez nous votre adresse mail à : retraites.cfdt.isere@orange.fr

La Confédération CFDT nous met en garde :

L'association "Sauvegarde des Retraites" mène une offensive médiatique pour diffuser ses thèses contre la retraite solidaire par répartition, qualifiant les prélèvements obligatoires actuels de "*confiscatoires*". Elle se prononce "*pour une retraite proportionnelle à l'effort d'épargne*", dans une logique exclusive de chacun pour soi.

La tonalité de ses écrits est souvent antifiscale et antiparlementaire. La théorie du complot y est régulièrement mise en avant. Les fonctionnaires, les élus et les syndicalistes y sont désignés comme boucs-émissaires. "*Sauvegarde des Retraites*" lance régulièrement des campagnes de communication qui relèvent de la désinformation et de la manipulation de l'opinion publique...

Fiche de lecture

Edmond Maire, Une histoire de la CFDT

Jean-Michel HELVIG Éditions du Seuil. 600 p.2013, 25€

Au cœur des évolutions de la CFDT

Le livre de Jean-Michel HELVIG va bien plus loin que la simple biographie d'un homme. Certes, Edmond Maire, par sa personnalité, a marqué profondément l'histoire sociale et syndicale de la CFDT et plus largement l'histoire sociale. Mais ici, le lecteur n'aborde pas seulement l'évo-

lution d'Edmond Maire, jeune technicien de la chimie qui adhère à la CFTC et milite activement pour la transformer. Il en découvre la richesse intellectuelle, les débats du groupe «Reconstruction» qui œuvrait dans la CFTC pour parvenir à la déconfessionnaliser. Mieux, ces militants et responsables ont jeté les bases de toute une rénovation de la gauche, l'anticolonialisme, la planification, le socialisme démocratique et l'antitotalitarisme. Jean-Michel HELVIG a réussi non seulement à dresser un portrait fidèle de l'ancien secrétaire général de la CFDT mais aussi à décrire l'action de toute une génération dont l'apport est essentiel pour comprendre la CFDT d'aujourd'hui.

Editeur : UTR 38 CFDT - Bourse du Travail -
32 Av de l'Europe 38 030 GRENOBLE Cedex 2
Imprimerie : UD CFDT 38
Directeur de publication : Josette DIZET

Rédacteur en chef : Chantal DURANTON
Rédacteur en chef adjoint : Serge HUET
Maquette et mise en page : Bernard ALBERT et
Maxence GIRARD

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À ROUSSILLON

LA CFDT Y TIENT

Le projet INSPIRA, futur espace industriel responsable et multimodal, ne se fera pas sans l'avis des syndicats.

Un changement de dimension et de perspectives

Inspira, c'est la nouvelle appellation depuis décembre 2014 de la Zone Industrielle et Portuaire (ZIP) de Salaise/Sablons en Isère, au carrefour de 5 départements : Isère, Drome, Ardèche, Loire et Rhône, territoire d'un espace industriel de plus d'un siècle.

Le projet bénéficie d'un maillage remarquable

Le territoire est fortement irrigué : RN 7 et A7, ligne Paris Lyon Marseille, le fleuve Rhône avec un port public créé en 1984, sans oublier le réseau de pipelines très important. 20 entreprises sont installées dans le périmètre soit plus de 2 000 emplois, dont la plateforme chimique ex Rhône Poulenc - Rhodia, St Gobain verre plat, Trédi (traitement des déchets industriels), Eiffage travaux publics, sans oublier le site américain

HEXCEL composites (fibre de carbone pour l'aéronautique).

Des millions d'euros, des milliers d'emploi !

Le *Grand Projet Rhône Alpes Rhône Médian* annonce 2 000 nouveaux emplois à l'horizon 2025 sur ce site stratégique engagé dans l'écologie industrielle avec des filières d'avenir liées à l'environnement, les énergies renouvelables, le traitement de l'eau, la biomasse, le recyclage.

Les entreprises implantées sur le site annoncent de leur côté des millions d'investissement comme par exemple un nouveau four à St Gobain-Eurofloat, une ligne haute tension enterrée. Un pacte financier de 120 millions d'euros sur 21 ans a été signé à Salaise-sur-Sanne par la Région, le Département de l'Isère, la Communauté de Communes, pour aménager cette zone.

Un fonctionnement en réseau

INSPIRA vise l'optimisation et la mutualisation des ressources et services aux entreprises : gaz - chaleur - azote - vapeur - laboratoire d'analyse - gestion des déchets - sécurité incendie - formations. Les entreprises s'accorderont pour développer de nouveaux métiers et services orientés vers la chimie haute technologie et l'innovation.

À l'initiative de la CFDT

Une intersyndicale est en place, enfin reconnue au sein d'Inspira. Elle est composée de la CFDT, la CGT, la CFTC et la CGC. Des rencontres sont prévues deux fois par an avec les responsables d'Inspira : prochaine rencontre en juin 2016

Jean ELDIN Alain CAMAGNE



Georges VERRIER

Bernard PICOT, décédé le 12 mai 2016

Tandis que L'ULR de Roussillon organise une "veille syndicale" dans ce projet "Inspira", les militants perdent un camarade.

Bernard, délégué syndical à Rhône-Poulenc était formateur dans l'entreprise. Par la suite il a intégré l'équipe du Centre Social de Roussillon pour accompagner des personnes en grande difficulté. "La lutte contre toutes les injustices était sa raison d'être" ont souligné ses amis proches.

La misère, la perte d'emploi, il les a côtoyées dans ses dernières fonctions de Conseiller Prud'hommal.

C'est avec une grande tristesse et beaucoup d'émotion que l'Union Locale des Retraités de Roussillon lui a rendu hommage.

LE CODE DU TRAVAIL, qui veut sa peau ?

Jacqueline MASSON, Conseillère prud'homale présentée par la CFDT nous parle du Code du Travail comme d'un monument protecteur sans cesse en construction... et sans cesse assiégé !

Le code du travail qui s'est construit au fil des décennies, le plus souvent suite à des catastrophes industrielles ou de guerres. En 1791, deux décrets posent le principe de la liberté du travail selon lequel *"chaque homme est libre de travailler là où il le désire, et chaque employeur libre d'embaucher qui lui plaît grâce à la conclusion d'un contrat dont le contenu est librement déterminé par les intéressés"*. L'égalité proclamée entre les citoyens entraîne ipso facto l'égalité entre les contractants, le salarié et son employeur. Un postulat fictif car *le lien de subordination* est l'élément le plus déterminant pour établir l'existence d'un contrat de travail, lequel suppose trois autres obligations : la fourniture d'une tâche à accomplir, la réalisation de celle-ci et enfin la rémunération du travail accompli ; sinon c'est un contrat de fournitures ou de prestations avec un artisan, une entreprise, un commerçant mais pas un contrat de travail.

Dans ce contexte inégalitaire quelques améliorations du sort des ouvriers ont cependant vues le jour avant l'ébauche d'un Code du Travail en 1910

-**1841**, interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans, pas plus de 8 heures de travail pour les 8-12 ans et 12 heures maxi pour les 12-15 ans.
-**1874**, interdiction du travail pour les moins de 12 ans. Liberté syndicale. Assurance Accident du Travail.
-**1900**, loi sur le travail des femmes et des enfants. 11 heures maximum par jour.
-**1905**, 8 heures maximum par jour pour les mineurs.

-**1906**, un jour de repos hebdomadaire de 24 heures, etc...

Il y eût ensuite la parenthèse "Vichy" mais en 1907, les femmes mariées obtinrent le droit de disposer librement du salaire provenant de leur activité professionnelle etc. donc avant d'obtenir le droit de vote en 1944, et celui d'ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation du mari en 1965 !!. Beaucoup de ces améliorations ne sont pas dues à la philanthropie patronale mais à la nécessité de permettre la reconstitution de la force de travail et parce que les conditions faites aux enfants, par exemple, entraînaient une mortalité dommageable à la production, ceci relayé par des catholiques sociaux et des socialistes tels Jules Guesde ou Jean Jaurès.

Depuis, le code du travail s'est étoffé :

Lois Auroux en 1982, 5^{ème} semaine de Congés Payés, retraite à 60 ans, semaine de 39 heures... Mais sur plus de 3700 pages, seules 700 à 800 pages intéressent vraiment le contrat de travail : embauche, exécution et rupture du contrat (procédure), droit disciplinaire... Depuis 30 ans, dérogations et allègements de charges se sont succédés : en 1986 suppression de l'autorisation de licenciement sous la pression du MEDEF, en 2008 on inaugure la rupture conventionnelle, soi-disant pour faciliter les recrutements, en 2014 le CICE se monte à 10 milliards d'euros. Tandis que le nombre de ruptures conventionnelles explosent, combien d'embauches en face ?

Les licenciements réglementés : une incertitude insupportable pour les entreprises ?

Soyons clairs : en cas de difficultés économiques un accord d'entreprise permet des ajustements de temps de travail et de rémunération jusqu'à retour à meilleure fortune. Si les difficultés sont avérées, le licenciement est possible mais en respectant une procédure. L'instance prud'homale saisie par le salarié licencié lui octroiera, peut-être, des dommages et intérêts plus ou moins conséquents. Ce sera que la juste compensation d'une perte d'emploi. A noter que le montant de ces indemnités est arrêté par le bureau de jugement, c'est à dire par quatre conseillers dont **deux employeurs !!!**

Quelques chiffres :

Environ 23 millions de salariés dans le secteur privé en France. Combien de procédures prud'homales ? Environ 200 000 en 2014, tous motifs confondus. Sur 192 000 licenciements économiques environ 2% font l'objet d'un recours : on est loin d'un taux susceptible d'affoler les employeurs et d'influer sur les embauches !!

Les critiques du Code du Travail sont loin d'être toujours sincères. Il reste que le Code du Travail mériterait d'être plus maniable et simplifié. A condition que cette simplification ne soit pas synonyme de diminution des droits et de la protection des travailleurs !

Jacqueline Masson

Nos camarades de l'UTR engagés dans les prud'hommes

C'est en voyant le nouveau président du conseil des Prud'hommes de Grenoble aux informations régionales, Jean-Paul Michel, militant CFDT que l'idée a germé de faire un zoom sur cet engagement de nos collègues retraités CFDT conseillers prud'hommes.

Certains exercent même une responsabilité importante dans cette institution. Cette année c'est donc Jean-Paul Michel qui est prési-

pondérante pour le président d'audience, lors du délibéré. Les décisions sont donc nécessairement prises avec un minimum de consen-



Catherine HERBLOT, Jacqueline MASSON et Bernard GARRIGUES

dent du Conseil des Prud'hommes de Grenoble. Catherine Herblot est, elle, présidente de la section "commerce" et Jacqueline Masson présidente de la section "activités diverses". Ces militants CFDT ont été choisis à cause de la qualité de leur investissement. Des militants CFDT exercent également un mandat dans d'autres tribunaux, comme le TASS (Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale), et le TCI (Tribunal du Contentieux de l'Incapacité)

Que sont les Prud'hommes ?

Ces tribunaux traitent les conflits individuels entre salariés et employeurs. Leurs principales caractéristiques : ce ne sont pas des juges professionnels, mais des salariés et des employeurs, et c'est aussi une instance paritaire. Ainsi les bureaux de jugement sont composés de 2 représentants des salariés et 2 représentants des employeurs, sans voix pré-

sus, ou tout au moins avec l'accord de trois des conseillers. Les décisions sont publiques mais le délibéré, lui, est bien sûr secret ; chaque conseiller a d'ailleurs prêté serment en prenant sa fonction et s'est engagé à respecter le secret du délibéré. Les décisions du conseil doivent être motivées, en fait et en droit. C'est en général le président d'audience qui aura à rédiger la décision et cela peut lui demander plusieurs heures de travail (5 heures sont accordées par jugement). Une modeste indemnité de vacation, inférieure au smic, est accordée au conseiller s'il est amené à dépasser ses horaires de travail ou s'il est retraité. Le rôle premier du conseil est la conciliation; mais aujourd'hui la conciliation devient de plus en plus rare (6% des conflits se résolvent par la conciliation au niveau national, 15 % dans le conseil de Grenoble).

Les justiciables qui viennent demander réparation aux prudhommes sont des salariés qui estiment qu'ils ont été maltraités par leur employeur, et bien souvent ils ont échoué dans les recherches d'arrangements au sein de leur entreprise. Le recours aux prudhommes est généralement un dernier recours. Le salarié peut se défendre seul, il peut aussi se faire assister ou représenter par un "conseil", qui est soit un avocat, un autre salarié de l'entreprise, un défenseur syndical ou le conjoint.

Les atouts des conseillers CFDT

Le conseiller prudhomme CFDT bénéficie d'une formation juridique dispensée par la CFDT. Ils reçoivent la revue "Action Juridique". Et en Isère, ils trouvent un lieu de ressources dans le groupe juridique composé de conseillers prudhommes, de conseillers aux salariés, de défenseurs syndicaux, et de tout militant qui s'occupe du juridique dans son syndicat. Le conseiller prudhomme qui est confronté au sentiment de solitude dans l'exercice de sa fonction apprécie de pouvoir ainsi confronter son expérience avec d'autres militants.

2017 : changement des conseillers. De nouvelles règles.

Décembre 2017 verra le renouvellement des conseils de Prudhommes. Ils ne seront plus élus directement mais désignés par chaque syndicat sur la base des résultats aux élections professionnelles. Ceci favorisera les syndicats qui ont une implantation sur le terrain. Ils seront désormais nommés par le garde des Sceaux et le ministre chargé du Travail, conformément aux propositions des organisations syndicales.

Serge HUET

Où t'es ? Papaoutai ?

Le mille feuille territorial n'apportera pas la réponse aux questions de Stromaë

Jean-François HOREL, administrateur CFDT à la CAF réagit aux "découpages" territoriaux.

De son côté, Maxence GIRARD, notre représentant au Coderpa, indique que nos militants devront se familiariser avec une nouvelle organisation territoriale de la Solidarité et de l'Autonomie

Où suis-je ?

Nom/Prénom/Date et lieu de naissance/Adresse : rue, code postal, commune... N'est-ce pas ainsi que nous sommes "situés". Aujourd'hui les syndicats intercommunaux fleurissent et se superposent aux communes. De quoi perdre la tête et ne plus savoir où je mets le pied.



Pour ma part j'habite Villefontaine, dans l'arrondissement (sous-préfecture) de Vienne et sur la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI). La ville principale en est Bourgoin-Jallieu. Villefontaine et Bourgoin-J, dépendent de 2 tribunaux d'instances différents, de Vienne et Bourgoin-J, votent dans 2 cantons différents, de L'Isle d'Abeau et Bourgoin-J. Mais cette dernière est divisée entre les 6ème et 10ème circonscriptions du département de l'Isère et représentée par 2 députés différents. L'agglomération CAPI est incluse dans "porte des Alpes" l'un des 13 territoires par lesquels le département 38 s'est lui aussi "déconcentré". Et que dire de l'organisation des services publics, tout aussi mosaïque.

"Nord-Isère", un entredeux indéfini !

Tout le 1/3 nord du département 38 (Isère), Vienne, Bourgoin-J., Villefontaine ou même La Tour du Pin, sont maintenant inscrits dans le cadre d'un "pôle métropolitain lyonnais", mettant fin au rêve d'un Nord-Isère comme bastion avancé de la capitale des Alpes face à la capitale des Gaules. A l'exception de la CCI (chambre de commerce et industrie) encore autonome. L'échec récent d'un projet de tribunal de grande instance (TGI) unique, regroupant ceux de Vienne et Bourgoin-J., a mis fin à ce type d'utopie. Reste un Schéma de Coopération Territoriale, le "SCOT Nord-Isère", qui rassemble les seules intercommunalités autour de Bourgoin et La Tour du Pin. Et chacun d'être enjoint de s'identifier à Grenoble plutôt que Lyon, de s'affilier à une instance départementale, fédération, syndicat ou association, parfois sans logique économique, sociale ou

environnementale et surtout sans autonomie.

Dans ce maquis de nouveaux territoires, faire vivre la solidarité et la citoyenneté.

Héritage d'une histoire, il n'y a pas d'organisation idéale des territoires, ou de répartition définitive de leurs compétences mais il y a de quoi regretter l'occasion perdue du "choc de simplification" promis. Dévoués que vous êtes, vous vous accommoderez de ces inconvénients pour faire avancer tout de même la solidarité et la citoyenneté, l'emploi, le développement durable, la culture... parce que c'est ce qui vous motive avant tout.

Mais pourquoi persister à inscrire nos organisations territoriales dans des cartographies abstraites ? N'y a-t-il pas un entêtement jacobin à gommer toute originalité et autonomie locale ?

Jean François HOREL

Ça bouge aussi du côté des "territoires de la santé".

Dans la foulée de la Loi-Vieillessement un décret est en préparation. De Coderpa en CDCA, de Cortas en "Conférences Territoriales des Solidarités" nos militants auront une gymnastique à faire et vérifier si les modifications engagées par le Conseil départemental sont bien en cohérence avec la Loi. Simples changements de sigles ou meilleure prise en compte des enjeux de santé et de bien-être des personnes âgées ?

Quelles que soient les nouveaux découpages, les nouveaux sigles, nos militants seront sollicités au niveau de chaque ULR, en lien avec notre commission santé, pour veiller aux objectifs de bientraitance en établissement, de soutien à domicile, de services de proximité, d'habitat partagé, d'aide aux aidants, de présence dans les CVS...

De quoi composer un copieux dossier à la rentrée dans le prochain numéro de *Repères*, lequel n'aura jamais aussi bien porté son nom !

Maxence GIRARD

COMMISSION UTR CFDT "Détente et Culture Isère"

La commission départementale comporte une dizaine de membres, tous bénévoles, et ne demande qu'à s'étoffer. Elle se réunit trois à quatre fois par an, alternativement à Seyssins et à Bourgoin-Jallieu.

La commission organise des sorties à la journée ou à la demi-journée, dans un but de découverte culturelle et de convivialité, avec à chaque fois de 20 à 30 participants :

Des visites d'entreprises, par exemple visite de la Maison Bergès, musée de la Houille blanche à Lancey en 2015.

Des visites de musées ou monuments ou quartiers de villes, par exemple visite à la journée de St Antoine l'Abbaye et du Grand séchoir de Vinay (sur la noix) le 28 avril 2016.

Des journées promenade avec pique-nique.

La commission organise deux voyages par an, l'un en France, l'autre à l'étranger. Nous ne sommes

pas une agence de voyages et nous les organisons selon notre charte. (Voir encadré)

Voyages en France

En France, les voyages se font sur 7 ou 8 jours dans un village de vacances (souvent Cap France ou VTF) et les visites sont négociées et adaptées à partir d'un programme proposé par le village de vacances. Nous prenons un car pour le trajet aller/retour, que nous gardons durant tout le séjour.

La compagnie de car est choisie, à chaque voyage, après un appel d'offres.

*en 2016 : un circuit en Corse

(voyage en avion), avec VTF, du 23 au 30 mai (rencontre prévue avec la CFDT retraités de la région de Bastia). 36 participants.

*en 2016 : aussi, la Bretagne Nord et le Mont St Michel, du 3 au 9 septembre, séjour à St Cast (rencontre prévue avec la CFDT retraités des Côtes d'Armor). 40 participants.

* en 2015 : l'Alsace et le Jura Suisse, séjour à Lucelle (rencontre avec la CFDT retraités du Sundgau et un historien). 41 participants.

* en 2014 : le Quercy et le Périgord, séjour à Terrou (rencontre avec la CFDT retraités du Lot). 47 participants.

* et pour 2017 : choix de la nouvelle région "Hauts de France" (Calais, Dunkerque, Boulogne sur mer, la côte d'Opale, Lille) et de Bruges du 9 au 16 septembre (avec VVF).

Voyages à l'étranger



NOTRE CHARTE

* Dans un but de découvertes et d'échanges avec les forces vives locales de la région ou du pays visité.

* Et à l'intérieur du groupe, en privilégiant la participation de tous et en particulier des personnes isolées, des handicapés ou personnes peu autonomes, prises en charge par l'ensemble du groupe.

* La convivialité est le point fort de ces voyages.

* Pour faciliter l'accès de ces voyages aux personnes à revenus modestes, le paiement est échelonné en quatre fois. Les gratuités offertes par les organismes d'hébergement viennent en déduction du prix payé par la totalité des participants. La participation demandée à chacun(e) correspond au prix coûtant du voyage.

* Nous essayons de mieux comprendre les problématiques économiques et sociales locales en rencontrant pour une soirée entière d'échanges, des syndicalistes retraités locaux.

* Du point de vue culturel, nous profitons des trajets pour présenter des personnalités locales contemporaines ou non, principalement pour les voyages en France. Nous nous efforçons de découvrir ou de rencon-

trer, par leurs récits ou leurs œuvres, des écrivains ou personnalités locales.

* Nous essayons d'apporter un plus économique au territoire visité (une nuit chez l'habitant en Albanie, rencontres d'associations locales militantes, exemple de Desa à Dubrovnik en Croatie) et lors des visites (petits musées locaux par exemple).

* Les relations avec les personnels des villages de vacances locaux ou les restaurateurs ou les hôteliers ou les chauffeurs de bus, donnent souvent lieu à des débats intéressants, étant donné notre engagement syndical.

* Nous accueillons dans ces voyages des non adhérents à la CFDT qui paient une participation supplémentaire et qui parfois finissent par adhérer au syndicat.

* A la fin de chaque voyage, création de chants, de textes pour remercier les guides, le chauffeur, le personnel des centres d'hébergement.

* Un compte-rendu collectif du voyage est rédigé et envoyé à tous les participants.

* Un trombinoscope permet de mieux se remémorer les participants au voyage.

* Journée retrouvailles avec repas convivial et projection de montages photos.

A l'étranger, les voyages se font aussi sur une huitaine de jours, en privilégiant des destinations pas trop touristiques et les programmes de visites, ces dernières années, sont élaborés conjointement avec ARVEL ou VTF, qui ont une éthique précise des voyages.

Le trajet en car vers l'aéroport est aussi organisé.

*En 2015 : la Croatie du nord au sud, avec VTF. 48 participants et rencontre avec deux syndicalistes, l'un des chantiers navals de Pula, l'autre responsable syndical au niveau de la région de l'Istrie.

Ce fut une première pour ces syndicalistes que d'échanger avec un groupe de touristes.

*En 2014 : les 3 pays baltes avec ARVEL. 40 participants. Des guides nous expliquant les péripéties de leur histoire mouvementée et nous permettant de découvrir les fêtes et coutumes traditionnelles.

*En 2013 : l'Albanie. 45 participants. Voyage guidé par une agence réceptive locale, Ecotour Albania, partenaire d'ARVEL, avec deux jeunes Albanais très sympas, cultivés, qui nous ont expliqué l'évolution de ce pays avant et après Enver Hoxa. Une nuit chez l'habitant.

* Et pour 2017 : choix de l'Andalousie du 14 au 21 mai (ou du 13 au 20), avec ARVEL / VTF. Dates en dehors des périodes d'élections.

Pour la France comme pour l'étranger, le choix des destinations est effectué par la commission à partir de quelques propositions étudiées en amont et compte-tenu du coût du voyage et de la qualité des découvertes.

Marie-Annick GRENINGER,
Christiane POTHIN, Marie-Jo PUTINIER

Décès d'une fidèle de nos sorties :

Andrée Charrade est décédée à 85 ans, des suite d'un cancer. Ses obsèques ont eu lieu le mardi 5 avril 2016 au centre funéraire de La Tronche. Les derniers voyages CFDT auxquels elle avait participé : Berry 2000 - Charente Maritime 2006 -Sud-Aveyron 2012. C'était une personne discrète, mais bien présente.

Détente et Culture

Le 28 avril 2016

Sortie à St Antoine l'Abbaye et au grand séchoir de Vinay



Bernard ALBERT

Par une belle journée ensoleillée, mais fraîche, 24 Cédédistes ont découvert l'abbatiale grâce à une visite guidée organisée par la commission "Détente et Culture" de l'UTR. Construite du 12 au 15^{ème} siècle, sous l'impulsion des Antonins, l'abbaye abrite de belles peintures murales, des tapisseries d'Aubusson et les reliques de St Antoine l'Egyptien, au pouvoir miraculeux de guérison, particulièrement pour le "mal des ardens", maladie due à l'ergot de seigle transmise le plus souvent "par le pain maudit".

La découverte du "trésor" a permis aussi, à certains de découvrir un mot ancien désignant un meuble spécifique sous forme de grande commode à tiroirs : le chapier (où l'on range les grandes capes ecclésiastiques)

Après le repas convivial au restaurant de l'abbaye, les uns et les autres ont pu arpenter les rues de la cité médiévale ou faire un tour dans le musée qui abrite une exposition dédiée aux parfums. Les 4 petits jardins médiévaux attenants, sont ornés de plantes entre Orient et Occident.

Puis nous nous sommes dirigés vers le Grand séchoir de Vinay où l'accueil a, aussi, été très sympathique. Nous connaissons tout ou presque... de l'évolution de la nuciculture (pour remplacer les vignes atteintes de phylloxéra au 18^{ème} siècle) et de l'histoire de la noix depuis la fécondation du fruit, jusqu'aux différentes utilisations, en passant par les techniques de cueillette, de lavage et de séchage. "La Franquette, la Mayette et la Parisienne", ça vous dit quelque chose ? Ce sont les 3 seules variétés qui donnent l'AOP "Noix de Grenoble" depuis 1996. (AOC depuis 1938)

L'après-midi s'est terminée sur une petite dégustation de friandises aux noix ; certains n'auraient-ils pas préféré goûter la liqueur ou le vin de noix ? Mais la prudence était de mise sur la route des retours.